

Vade-mecum des Contrats Départementaux Lecture

Mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024

Les contrats départementaux lecture (CDL) sont des contrats signés entre un conseil départemental et le Préfet de région, pour une durée de trois ans. Ils peuvent être renouvelés jusqu'à deux fois, sous réserve de leur évaluation tous les trois ans. Ils peuvent être précédés d'une année de diagnostic territorial.

L'Etat et le département cofinancent un ensemble d'actions en faveur de la lecture sur le territoire départemental, portées par une bibliothèque départementale¹. Les objectifs sont définis sur la base d'une vision partagée des enjeux du territoire et de la politique de lecture publique du département.

Depuis 2018, les principales actions soutenues sont les suivantes :

- La programmation et l'animation culturelle à l'échelle du département ;
- Le financement d'un coordinateur du contrat départemental lecture ;
- Les formations des personnels et des bénévoles du réseau.

A compter de 2024, il sera possible d'intégrer tout ou partie des nouvelles actions suivantes :

- Le diagnostic pour le schéma départemental lorsqu'il n'existe pas déjà et s'il est externalisé dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Dans la limite de 20 000€ par an, le soutien de l'Etat aux départements qui contribueront à la mutualisation de services au niveau intercommunal ou d'un réseau local structuré, y compris au recrutement d'un coordinateur ;
- L'élargissement de l'offre de services des bibliothèques départementales aux petites et aux moyennes villes (jusqu'à 50 000 habitants) ;
- La mise en place du dispositif « Facile à lire » dans un objectif de lutte contre l'illettrisme ;
- Les services ou actions à destination des personnes âgées ;
- La formation des personnels départementaux ou des bénévoles travaillant dans des services du champ médico-social ou des actions conjointes avec les services médico-sociaux destinés aux publics éloignés de la lecture ;

Les CDL pourront intégrer les actions petite enfance menées par le département et faisant l'objet d'un financement spécifique de l'Etat (Premières Pages, Des livres à Soi).

¹ Le dispositif pourra être utilisé par les quelques départements dynamiques n'ayant pas de bibliothèque départementale (ex : Val de Marne, qui a déjà bénéficié d'un contrat) à condition qu'un interlocuteur stable des services départementaux soit identifié.

Les contrats départementaux lecture devront comporter systématiquement des actions de lutte contre les discriminations et pour l'égalité homme/femme et une dimension écoresponsable (sensibilisation à la sobriété numérique, journée d'action).

Le montant maximal versé par l'Etat sera de 60 000€/an. La subvention versée ne doit pas venir compenser une baisse des dépenses du département.

Les actions relevant du financement du CNL et du Pass Culture n'entrent pas dans le cas des périmètres des contrats départementaux lecture.

Un avenant pourra être signé aux contrats existants afin d'intégrer ces nouvelles dimensions et prévoir des financements complémentaires.

Niveau d'accompagnement

Action	Taux
Recrutement coordinateur du CDL	<i>Jusqu'à 60%</i>
Mutualisation des services au niveau intercommunal	Forfait de 20 000€
Elargissement de l'offre aux petites et moyennes villes	<i>Jusqu'à 70%</i>
Diagnostic territorial	<i>Jusqu'à 50%</i>
Programmation culturelle	<i>Jusqu'à 80%</i>
Formations pour le personnel des bibliothèques	<i>Jusqu'à 60%</i>
Formations et actions dans le champ médico-social	<i>Jusqu'à 60%</i>
Kit Facile à lire/actions de lutte contre l'illettrisme	<i>Jusqu'à 60%</i>

Chaque contrat fera l'objet d'un bilan annuel puis d'une évaluation d'ensemble au terme de trois ans.

Le comité de pilotage sera présidé par le/la président/e du département ou son représentant. Les représentants de la DRAC seront associés à toutes les négociations et à tous les comités techniques et comités de pilotage.

Afin de faciliter l'évaluation nationale du dispositif, les indicateurs suivants devront être renseignés (d'autres peuvent être ajoutés) dans le cadre du bilan annuel :

Actions	Réalisé (oui / non)	Nombre
Diagnostic territorial		N/A
Schéma de développement de la lecture	Obligatoire	N/A
Organisation d'un comité de pilotage annuel		N/A
Recrutement d'un coordinateur du CDL		N/A
Recrutement d'un coordinateur intercommunal		
Nouvelles communes couvertes par la BD		
Formation des équipes et nombre d'agents formés		
Formation du personnel médico-social et nombre d'agents formés		
Premières Pages		N/A
Des livres à soi		
Actions favorisant l'égalité F/H et la lutte contre les discriminations et nombre de personnes touchées	Obligatoire	
Actions d'EMI et nombre de personnes touchées		
Actions de lutte contre l'illettrisme et nombre de personnes touchées		
Actions en collaboration avec les services médico-sociaux du département et nombre de personnes touchées		
Actions Faciles à Lire et nombre de personnes touchées		
Actions d'inclusion numérique et nombre de personnes touchées		
Actions en faveur des jeunes et nombre de personnes touchées		
Actions en faveur des personnes âgées et nombre de personnes touchées		
Actions en faveur de la transition écologique et nombre de personnes touchées	Obligatoire	
Participation à un ou des événements nationaux (Nuit de la lecture, Semaine du développement durable...)		